Des Facilitateurs PEB à votre disposition

Les Facilitateurs « Performance Energétique des Bâtiments » sont chargés, par la Région wallonne, de mener des actions d'information et de conseil auprès des professionnels pour aider à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Concrètement, les Facilitateurs ont pour objectifs :

› d'informer et de sensibiliser les acteurs concernés par la PEB (principalement les architectes, les bureaux d'études, les entreprises,?) ;
› d'assurer une guidance personnalisée aux projets PEB pour les architectes et les bureaux d'études ;
› d'assurer la mise à disposition d'outils spécifiques.

Etant donné que les 2 facilitateurs sont en contact permanent, il est inutile de les contacter tous les 2 pour une même question. Chaque facilitateur est informé des questions posées à l'autre.

Contact

(pour les professionnels) Facilitateur PEB UMons

Tél. : 065/37 44 56 (permanence téléphonique le lundi et le vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 14h
E-mail : facilitateurpeb@umons.ac.be

(pour les professionnels) Facilitateur PEB ULg

Tél. : 04/366 95 00 (permanence téléphonique le lundi et le vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 14h
E-mail : facilitateurpeb@ulg.ac.be

Source : http://energie.wallonie.be/

Mis en ligne le 30/07/2008 - Mis à jour le 30/06/2010